

Article 223-6 non assistance à personne en péril - Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende.

ARTICLE 226-13 - La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état, soit par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement.

atteintes sexuelles sur enfants mineurs

tome 1

propos de cliniciens et juristes engagés dans leur pratique auprès de ces enfants

PASSAGE PIETONS EDITIONS

l'API, association des psychiatres de secteur infanto-juvénile

L'importance prise par la question des atteintes sexuelles sur les mineurs – inceste, pédophilie – en fait un problème de société d'autant plus passionnel que l'enfant reste le lieu imaginaire de l'innocence.

Les textes* présentés dans cet ouvrage témoignent du travail de ceux – cliniciens et juristes – qui sont engagés dans la pratique auprès de ces enfants et de leur famille.

Leurs réflexions sur les conditions du passage à l'acte et de son dévoilement questionnent la place réservée à l'enfant abusé au sein des institutions psychiatrique, sociale, judiciaire et leurs difficiles articulations.

Interrogations sur le traumatisme psychique et ses conséquences, sur la problématique de la perversion, sur le glissement des frontières entre vie privée et vie publique...

Si par les atteintes sexuelles, l'enfant advient à la figure de la victime par excellence, tout l'enjeu pour les praticiens consiste à ne pas l'enfermer dans ce statut au détriment de sa complexité de sujet.

Ces contributions ont été présentées lors des Journées annuelles organisées par l'association des psychiatres de secteur infanto-juvénile – API.



9 782913 413122

140 F
21,5 €

Introduction	4
PHILIPPE JULIEN, Existe-t-il une sexualité sans abus ?	7
YVONNE KNIHBELEIR, Regards sur la sexualité familiale	19
YVONNE COINÇON, Le secret dans la construction de la personne	31
Le point de vue des cliniciens	
PROFESSEUR MARTINE MYQUEL, Les troubles psychopathologiques comme révélateur	39
PROFESSEUR MARCEL RUFO, Ontogenèse de l'impudeur	44
YVONNE COINÇON, Penser l'impensable en pratique quotidienne	47
MURIEL DURANTON, Clinique de l'enfant victime d'atteintes sexuelles	55
MARIE DROUET, Dynamique des familles abusives	61
ALBERT CRIVILLE, Filiation et figure du père incestueux	69
YVONNE COINÇON, Le secret, une protection ?	82
JORGE BARUDY, Pour une approche naturaliste et systémique de l'inceste	87
MIREILLE DUMAINE, Le vécu de l'enfant abusé	100
ANTOINE ALAMEDA, Inceste, incestes	109
ALBERT CRIVILLE, Logique incestueuse, logique pénale, la double victimisation de l'enfant	121
JEAN-PIERRE GOUDOT, Les expertises, des questions sans réponse ?	129
Le point de vue des juristes	
HELENE CAZAUX, Rendre à chacun son dû	149
MICHEL KLANJBERG, Les stratégies de protection de l'enfant	163
BIRGITTE BISSON ET ANNIE ROCHER, L'avènement d'un statut égalitaire	173
JEAN-LOUIS PERMINGEAT, Un juge pas comme les autres pour une victime particulière	181
PATRICK CHAUVEL, L'enfant à l'épreuve du procès	187
Les partenaires	
FRANCIS MAHE, Ecoute Parents/Enfants, contre la maltraitance	191
MARTIN BLACHAIS, Actions de santé pour l'accompagnement des victimes	194
PROFESSEUR LUC BARRET ET NADIA POGGI, Le Cavas	199
MARIE-THERESE BOUZON ET DOMINIQUE AMOUROUS, Le Ddramas	202
JEAN-LOUIS CHAILLET, Les Auditions Mélanie	206
FRANÇOISE HOCHARD, L'Esped	211
En annexe	
Textes de loi - Liste des sessions	215